



CDEN du 19 Octobre 2018

Déclaration de la FCPE GIRONDE

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde,
Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale,
Monsieur le Vice-Président du Conseil départemental en charge de la politique éducative des collèges,
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Les rentrées et les CDEN se suivent et nos thèmes d'interventions varient peu ou prou !

Comme chaque année, la FCPE réclame que la question des remplacements soit enfin prise en compte. Les femmes et les hommes sont soumis aux impondérables de la vie, dans l'éducation nationale, comme dans tous les autres secteurs d'activité. Chaque année, certains professeurs ne sont pas en mesure d'assurer leurs cours pour des raisons diverses. Leurs absences sont parfois imprévisibles, d'autres pourraient être anticipées.

Selon le code de l'éducation (article L-131-1), tous les élèves sont soumis à l'obligation scolaire. **Ce non remplacement constitue donc une rupture du service public !** Le manquement à ces obligations est une faute grave de nature à engager la responsabilité de l'État, comme l'a jugé le Conseil d'État dans un arrêté de 1988.

Les non remplacements minent les apprentissages des élèves, nos enfants. Or ces dysfonctionnements induisent des injustices flagrantes entre classe d'un même établissement, entre élèves d'une même classe d'âge.

Les rectorats ont pour obligation de remplir leur mission de service public en permettant aux élèves de l'éducation nationale d'être traités de façon équitable sur tout le territoire. Personne ne part à égalité dans la réussite de ses études, mais c'est encore plus vrai lorsque les élèves n'ont pas eu accès au même temps d'enseignement.

Dans le second degré, il est stipulé que « les absences de courte durée (moins de 15 jours) relèvent d'un dispositif spécifique qui prévoit de faire appel aux enseignants de l'établissement, rémunérés en heures supplémentaires, pour effectuer des remplacements de courte durée. » Ce genre de dispositif est quasi impossible à mettre en place puisque les enseignants comme les élèves ont des « emplois du temps » : comment un enseignant pourrait remplacer l'un de ses collègues alors qu'il est lui-même en cours avec une classe ?

Nous disons stop au non remplacement, nous demandons un enseignant formé devant chaque classe, pour chaque matière !



CDEN du 19 Octobre 2018

Déclaration de la FCPE GIRONDE

Autre situation alarmante, la pénurie de Médecins de l'éducation nationale : pour information et rappel, en octobre 2017, l'Académie de médecine publiait un rapport sur « La médecine scolaire en France » qui jugeait la mise en grande difficulté des actions éducatives fondamentales en matière de prévention pour les enfants et les adolescents scolarisés ». La carence en MEN menace la qualité et l'égalité du dépistage précoce et de la prévention, en particulier pour les grands problèmes de l'adolescence : échec scolaire, addictions, obésité, troubles neuropsychiques ». La FCPE déplore l'externalisation de la médecine scolaire. Il est nécessaire de recruter des médecins de l'éducation nationale, experts en santé des élèves.

Malgré la reconnaissance du principe d'inclusion et de non-discrimination par la loi de Refondation de 2013, et les efforts en matière d'inclusion beaucoup reste à faire ! La FCPE appelle à la mise en œuvre de toutes les recommandations du rapport du Défenseur des droits visant à instaurer l'égalité des droits devant, dans et par l'Ecole.

Nous tenons à rappeler l'une de nos priorités en matière d'inclusion : le recrutement de personnel AVS en nombre suffisant pour répondre aux besoins des élèves accueillis ; le réemploi des personnels sans rupture d'accompagnement pour l'enfant et une formation des personnels d'accompagnement mise en place au début de leur recrutement.

Accéder à l'Ecole, être accompagné et respecté dans sa scolarité sont des droits qu'il faut faire appliquer partout.

Notre fédération s'inquiète toujours de l'accueil et de la scolarisation des mineurs étrangers isolés [MIE] sur le territoire. Si la situation reste toujours compliquée, la fédération des parents d'élèves s'indigne sur le mépris et l'abandon de ses enfants sur le territoire. Plus particulièrement, nous attirons encore une fois votre attention sur la difficulté d'accès au SAEMNA pour être évalué. Cette durée d'attente d'accès dépasse systématiquement une semaine au cours de laquelle le jeune se retrouve à la rue, sans logement ni nourriture. Par la suite, s'il est reconnu majeur après son évaluation pouvant atteindre 120 jours au lieu de 5 jours, brutalement l'aide sociale à l'enfance refuse de donner le rapport d'évaluation alors qu'il s'agit d'un document administratif. Il est regrettable et maladroit que le Conseil Départemental met des barrières financières aux jeunes qui doivent depuis août 2018 demander à recevoir leur évaluation par courrier recommandé avec accusé de réception.

Si par chance le jeune obtient une possibilité d'accueil, nous sommes finalement choqués et horrifiés par les conditions d'hébergement tout particulièrement sur Martillac géré par Emmaüs. Par exemple refus aléatoire d'une navette ce qui a entraîné des avertissements pour retard de la part des établissements scolaires, situation très angoissante pour ces jeunes qui veulent tellement réussir leur scolarité. Certains mineurs doivent se lever à 4h du matin pour pouvoir rejoindre l'établissement scolaire, sans solution de restauration scolaire



CDEN du 19 Octobre 2018

Déclaration de la FCPE GIRONDE

pour le midi. Autre exemple aucune démarche n'a été entreprise pour l'ouverture d'un compte en banque, comment les apprentis peuvent-ils toucher leur salaire d'apprentissage ? Certains jeunes se virent même refuser l'achat de fournitures scolaires et une seconde tenue nécessaire à leurs apprentissages pour la rentrée.

Des conditions indignes à notre département, des conditions indignes de scolarisation, des conditions qui rappellent malheureusement une autre époque. Il s'agit de mineurs en grande vulnérabilité, qui restent avant tout des enfants et non des adultes.

Depuis sa création, la FCPE défend la santé et le bien-être des élèves. Les mots et le vocabulaire ont évolué depuis 1947 mais l'esprit reste le même. La FCPE évolue et prend en compte aujourd'hui des éléments qui hier pouvaient sembler éloignés de notre champ d'action. Nous nous impliquons davantage à l'école sur les questions d'alimentation, de qualité de l'air, de bâti scolaire, plastique dans les cantines, lutte contre les épandages à proximité des établissements scolaires. La dégradation rapide de notre environnement, en quelques dizaines d'années, et la prise de conscience de ses conséquences néfastes sur notre bien-être ont transformé les préoccupations. Les parents sont de plus en plus soucieux de la santé et de l'avenir de leurs enfants, ils prennent la mesure de leur implication nécessaire pour agir sur notre modèle écologique.

Nous portons cependant une voix différente d'un certain nombre d'associations car nous restons attachés à la dimension éducative et émancipatrice de notre fédération. Pour nous, l'engagement en faveur de la transition écologique ne saurait se penser sans son volet éducatif. Il s'agit naturellement de former des consommateurs avertis, mais aussi de futurs citoyens conscients des enjeux environnementaux et outillés pour faire face aux grands défis qu'ils auront à relever.

Il y a un an nous nous engageons au côté de 33 autres organisations pour une interdiction du glyphosate, demander une nourriture saine et de qualité pour nos enfants, sans s'opposer aux produits qui vont à l'encontre de ce principe n'a pas de sens. Nous considérons qu'en matière d'épandage, le cadre actuel reste insuffisant et les distances à respecter (50m) très limitées. De plus, les horaires d'épandages en dehors des horaires de présence des mineurs ne prend pas en compte la persistance du produit dans l'air et aux abords.

En Gironde, le plan collège prévoit l'agrandissement, la rénovation et la construction de nouveaux établissements, nous sommes et resterons vigilants à ce que ce plan prenne en compte la santé environnementale, y compris dans les choix d'implantation !



CDEN du 19 Octobre 2018

Déclaration de la FCPE GIRONDE

La question écologique et la santé ne saurait être un gadget ou la variable d'ajustement de nos revendications. C'est parce que nous savons que la pollution, les effets liés par exemple aux pesticides, pèsent d'abord sur les plus fragiles, les enfants, que nous nous mobilisons !

Merci de votre écoute